

Beaucoup de contrats multirisques habitation prévoient une expertise contradictoire en cas de désaccord. Vérifiez d'abord ce que disent vos conditions générales sur ce point, et qui prend en charge les honoraires.

À vérifier dans votre contrat avant d'envoyer

La clause qui organise le désaccord entre expert de la compagnie et expert de l'assuré. Le plafond éventuel de prise en charge des honoraires du second expert. Le délai dans lequel la demande doit être formulée.

Vos nom et adresse

Assureur destinataire

Objet : contrat [numéro], sinistre [référence], demande d'expertise contradictoire

Envoi recommandé avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

À la suite du rapport d'expertise du [date] concernant le sinistre référencé ci-dessus, et de mes observations adressées le [date de votre précédent courrier], nos positions restent éloignées sur [rappeler l'objet du désaccord en une phrase].

Conformément à [citer l'article de vos conditions générales], je sollicite la mise en oeuvre d'une expertise contradictoire et vous informe avoir mandaté [nom du cabinet ou de l'expert], dont vous trouverez les coordonnées ci-jointes.

Je vous remercie de m'indiquer les modalités de prise en charge de ses honoraires prévues par mon contrat, ainsi que vos disponibilités pour une réunion sur place.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Date et signature]

Avant d'envoyer ce courrier

Les honoraires du second expert sont à votre charge, sauf clause contraire de votre contrat, parfois dans la limite d'un plafond. Vérifiez ce point avant de mandater qui que ce soit. Si les deux experts ne parviennent pas à s'accorder, votre contrat prévoit généralement la désignation d'un troisième expert, dont les frais se partagent. Prenez conseil avant d'engager cette étape.

Éléments à joindre

Jointe	Pièce
	Coordonnées de l'expert que vous mandatez
	Copie de vos précédentes observations
	Photographies et relevés de mesure datés
	Rapport géotechnique du terrain, s'il existe
	Devis de réparation obtenus

Avertissement

Ce document est un modèle d'aide et un exemple de présentation. Il n'a aucune valeur contractuelle, réglementaire ni juridique, et ne remplace ni une étude, ni un conseil professionnel. ExpertGeoTechnique.com n'intervient pas dans votre dossier et décline toute responsabilité quant à l'usage qui en est fait, aux décisions prises à partir de ces éléments et à leurs conséquences techniques, financières ou juridiques. Chaque terrain et chaque situation restent particuliers.

En cas de doute, faites toujours appel à un professionnel ou à un juriste. Un bureau d'études géotechniques pour l'étude du terrain et l'interprétation d'un rapport. Un notaire ou un avocat pour toute clause et tout acte. Votre assureur pour une démarche d'indemnisation. Votre mairie pour les questions d'urbanisme.

Votre projet demande une étude de sol

Décrivez votre parcelle et votre projet une seule fois, plusieurs bureaux d'études géotechniques vous répondent avec leur devis. expertgeotechnique.com/devis-geotechnique